

N° 5- 8

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 17 mai 2024

AVIS ET PUBLICATION :

- PREFECTURE :
 - Pôle juridique

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Pôle juridique

p 4

- Arrêté DS 20246037 du 16 mai 2024 chargeant M. Benoît LEMAIRE , sous-préfet de l'arrondissement de Reims d'assurer la suppléance de M. le Préfet du département de la Marne

Préfecture de la Marne

DS 2024-037

**Arrêté chargeant M. Benoît LEMAIRE,
Sous-Préfet de l'arrondissement de REIMS,
d'assurer la suppléance de M. le Préfet du département de la Marne**

Le Préfet du département de la Marne,

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- Le code des Relations entre le public et l'Administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Le décret du 16 mars 2022 du Président de la République nommant M. Henri PREVOST Préfet du département de la Marne ;
- Le décret du 22 août 2023 du Président de la République nommant M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims pour une durée de trois ans ;
- Le décret du 25 août 2023 du Président de la République nommant M. Raymond YEDDOU, Sous-Préfet de Cambrai, Secrétaire Général de la préfecture de la Marne, Sous-Préfet de Châlons-en-Champagne pour une durée de trois ans ;

Considérant :

- L'absence concomitante du département de la MARNE de M. Henri PREVOST, Préfet du département et de M. Raymond YEDDOU, Secrétaire Général de la préfecture, du samedi 18 mai 2024, 12H00, jusqu'au lundi 20 mai 2024, 22H00.

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale par suppléance,

A R R E T E

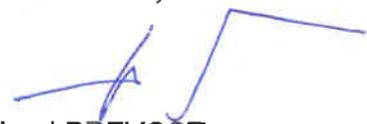
ARTICLE 1^{er} : M. Benoît LEMAIRE, Sous-Préfet de Reims, est chargé d'assurer la suppléance du Préfet de la Marne du samedi 18 mai 2024, 12H00, jusqu'au lundi 20 mai 2024, 22H00.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est consentie à M. Benoît LEMAIRE pour assurer cette suppléance.

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 16 mai 2024

Le Préfet,


Henri PREVOST